

DELIBERATION N° 180/77 : TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE/DESIGNATION DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bâtiment de l'église nécessite des travaux de réfection en toiture et en assainissement.

Dans l'état actuel, l'importance des travaux n'est pas précisé. Il importe donc de désigner un Architecte pour dresser la liste des travaux à accomplir et établir un devis descriptif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- désigne M. DUMONT, Architecte DPLG, 10 rue des Tiercelins à NANCY pour procéder à l'inventaire des travaux de réfection à entreprendre dans l'église située au Village, à l'établissement d'un devis descriptif et pour suivre les futurs travaux.